



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



GESTION DES AVS	
Fiche à destination de :	<input type="checkbox"/> AESH <input type="checkbox"/> CUI/CAE AVS <input checked="" type="checkbox"/> Directeurs/trices d'école <input checked="" type="checkbox"/> Chefs d'établissement <input checked="" type="checkbox"/> Services de gestion
Service(s) rédacteur(s) : DSDEN 21 et 71	
Date de mise à jour : 04 juin 2018	

- TECHNIQUE DE GESTION**  
 **INFORMATIVE**  
 **DE PROCEDURE**

**FORMULAIRE de Demande d'autorisation d'accompagnement de (s)  
élève(s) en situation de handicap  
en SORTIE SCOLAIRE SANS NUITEE**

Rappel

Un auxiliaire de vie scolaire est un accompagnant, il ne peut être comptabilisé dans le taux d'encadrement ou en tant que personnel encadrant.

L'agent doit emprunter le moyen de transport mis en place par l'école ou l'établissement.

Seul le trajet domicile/travail peut être réalisé avec le véhicule personnel.

**AVS**

NOM et prénom :

Statut : CUI  AESH

**ÉCOLE OU ETABLISSEMENT**

Nom :

RNE :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

**SORTIE SCOLAIRE**

Date(s) :

Horaires :

Moyen de transport organisé pour les élèves et l'AVS / nom du transporteur :

Lieu de la sortie scolaire :

Nom et prénom de l'élève accompagné :

**VISA DU DIRECTEUR D'ECOLE OU DU CHEF D'ETABLISSEMENT**

Nom :

Prénom :

Date, signature et cachet :

### MODALITES DE LA SORTIE POUR L'AGENT

- Sortie scolaire occasionnelle avec modification de l'emploi du temps de l'AVS
- Sortie scolaire occasionnelle avec modification de l'emploi du temps, modification du temps de travail de l'AVS ainsi qu'un changement de lieu d'exercice

### VISA DE L'AGENT

J'accepte de participer à la sortie scolaire présentée ci-avant.

Nom prénom et signature :

### VISA DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU SERVICE GESTIONNAIRE

Date de réception de la demande :

- Sortie accordée
- Sortie refusée

Date, signature et cachet :